

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE D'ANIANE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 26 SEPTEMBRE 2017**

---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six du mois de septembre à 21 h, et en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le conseil municipal de la commune d'ANIANE dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe SALASC, Maire d'Aniane.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

<b>Philippe SALASC</b>	<b>Peter PHILIP</b>	<b>Florence ODIN</b>
<b>Jean-Pierre BOUVIER</b>	<b>Patrick CHARPENTIER</b>	<b>Florence GADET</b>
<b>Fabienne SERVEL</b>	<b>Céline SERVA</b>	
<b>Nicole MORERE</b>	<b>Fabien DELMAS</b>	
<b>Andrée MOLINA</b>	<b>Véronique VIGUIER</b>	
<b>Antoine ESPINOSA</b>	<b>Bastien NOËL DU PAYRAT</b>	

**Absents excusés** : Gérard QUINTA, Jean-Claude POSTIC, Annick PODEROSO, Marcel SAUVAIRE, Lauryne ANIORTE, Jean-André AGOSTINI, Didier DELAHAYE.

**Procurations :**

Stéphane BOLLE à Antoine ESPINOSA.

Françoise MALFAIT-D'ARCY à Patrick CHARPENTIER.

**Monsieur Fabien DELMAS** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

**La séance est ouverte à 21 heures par l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2017.**

**INFORMATION**

**Marché à procédure adaptée**

N° DCM	17/09/01	Publié le	02/09/2017	Dépôt en Préfect	03/09/2017
--------	----------	-----------	------------	------------------	------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, ont été approuvés les marchés de faible montant suivants :

- Marché de location d'un conteneur équipé d'un montant de 1341.24 € HT, soit 1609.49 € TTC attribué à la société ALGECO de Vitrolles ;
- Marché de travaux de réfection – peinture d'une salle de classe à l'école primaire d'un montant de 2983.50 € HT, soit 3580.20 € TTC attribué à la SAS UMC de Montpellier ;
- Marché de prestations de recherche d'amiante et HAP dans les enrobés de la RD n°32E2 (chemin de Capion) d'un montant de 1625.00 € HT, soit 1950.00 € TTC ;
- Marché de prestations de recherche d'amiante et de plombs d'un montant de 400.00 € HT, soit 480.00 € TTC attribué à la société Qualiconsult de Montpellier. Il convient d'ajouter à cette dépense les frais d'analyses estimés à la somme de 1110.00 € HT, soit 1332.00 € TTC, sur la base de 30 analyses.

**INFORMATION – Occupation précaire du domaine de Saint-Laurent –Convention avec l'Etat.**

N° de DCM	17/09/02	Publié le	02/09/2017	Dépôt en Préfect	03/09/2017
-----------	----------	-----------	------------	------------------	------------

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le 6 septembre 2017 avec Monsieur le Préfet et la SCAM une convention autorisant la SCAM à occuper à titre précaire et révocable une partie du domaine Saint Laurent (partie parcelle AO numéro 172) pour y installer une base de vie dans le cadre des travaux de réseaux AEP et EU de la Commune.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. La convention correspondante est jointe à la présente.

**INFORMATIONS : Syndicat Centre Hérault – Rapport annuel 2016.**

N° DCM	17/09/03	Publié le	02/09/2017	Dépôt en Préfecture le	03/09/2017
--------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 27 juin 2017 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2016.

Sur le rapport de *Madame/Monsieur* le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016.

**INFORMATIONS : Acquisition logiciel enfance.**

N° de DCM	17/09/04	Publié le	02/09/2017	Dépôt en Préfecture le	03/09/2017
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Monsieur l'adjoint à l'éducation rappelle à l'assemblée que l'acquisition d'un logiciel destiné au service jeunesse a été inscrite au budget communal pour l'année 2017 pour un montant de 21 100 € HT soit 24235 € TTC.

Il précise par ailleurs qu'une demande de subvention relative à cet équipement a été déposée auprès de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre des fonds « publics et territoires » de la branche famille.

Monsieur l'adjoint à l'éducation présente à l'assemblée le projet relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion enfance et des outils de pointage pour le service Enfance Jeunesse :

En référence à l'évolution de la réglementation sociale en matière d'attribution de la prestation sociale, la Commune doit se doter d'un logiciel performant afin de gérer de façon optimale les services périscolaires et extrascolaires et ainsi satisfaire aux préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales en matière de pointage des présences.

Il ajoute que le logiciel enfance et jeunesse :

- Optimisera la gestion du service par le biais des divers modules d'un logiciel de pointage sur tablette.
- Permettra aux familles d'accéder à un bouquet de service en ligne (gestion compte famille ; inscription aux activités ; échange de documents ; paiement en ligne ; ...),

Monsieur l'adjoint à l'éducation informe par ailleurs l'assemblée de l'attribution par la Caisse d'allocations familiales d'une aide à l'investissement de 13 435 € qui répond à l'axe 4 des objectifs du fonds « publics et territoire » de la branche famille à savoir « accompagner les problématiques territoriales des équipements et services d'accueils ».

Il a été fait appel à l'entreprise ARPEGE au regard de l'article 35 II du code des marchés publics, alinéa 8,

Le montant total de l'opération est de 17900 € HT, soit 20535 € TTC. Il se décompose comme suit :

- Réunion conseil 2250 HT, soit 2700 TTC
- Achat de logiciel, Concerto OPUS avec sa migration et sa prestation de mise en œuvre : 5525€ HT, soit 6630€ TTC.
- Formations Concerto OPUS : 3675€ net de taxe
- Formations Concerto OPUS référents : 1050€ net de taxe
- Concerto Mobilité OPUS : 2600€ HT, soit 3120€ TTC
- Achat tablette : 2800 HT, soit 3360 TTC

**AFFAIRES GENERALES : Adhésion au groupement de commandes d'équipements de protection individuelle initié par le CDG 34.**

N° de DCM	17/07/05	Publié le	04/07/2017	Dépôt en Préfecture le	07/07/2017
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

N° de DCM	17/07/06	Publié le	04/07/2017	Dépôt en Préfecture le	07/07/2017
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Madame la Conseillère Municipale déléguée à la citoyenneté informe l'assemblée de la volonté d'accueillir au sein de la municipalité un jeune volontaire dans le cadre d'un service civique pour :

- Permettre à des jeunes de s'engager pour une mission d'intérêt général
- Sensibiliser d'autres jeunes et habitants à la citoyenneté dans la municipalité
- Soutenir la commune d'Aniane dans la démarche d'action citoyenneté sur des problématiques locales du village.

Madame la Conseillère Municipale déléguée à la citoyenneté propose que l'association Concordia porte au sein de sa structure le jeune volontaire qu'elle mettra à disposition de la commune pour accomplir sa mission pour une période de 10 mois à partir du 01 septembre 2017 et pour une durée hebdomadaire de 24 heures.

Dans le cadre de ce partenariat avec Concordia, la commune d'Aniane s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens humains favorisant l'implication du volontaire sur les missions définies
- mettre à disposition du volontaire, avant le début de la mission, les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de ses missions (préparation de l'équipe, poste de travail, planning),
- informer Concordia des avancées du projet de volontariat, des difficultés rencontrées mais aussi des réussites,
- à donner la possibilité au volontaire de participer aux formations obligatoires,
- à verser une contribution financière à l'association Concordia pour la mise à disposition d'un service civique à hauteur de 300 € par mois soit 3000 € sur la période de la convention ;

Madame la Conseillère Municipale déléguée à la citoyenneté propose donc à l'assemblée :

D'ADOPTER la convention du partenariat volontaire en service civique, un exemplaire de cette convention étant joint au présent rapport,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont un exemplaire demeurera annexé à la présente.

D'INSCRIRE la dépense correspondant à la participation financière de la commune à CONCORDIA sur le budget de la commune

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame la conseillère déléguée à la citoyenneté et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE la convention,

-AUTORISE Mr le Maire à signer cette convention dont un exemplaire demeurera annexé à la présente.

-DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le budget de la Commune.

**Marché des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement – Modification des marchés n°1.**

N° de DCM	17/07/07	Publié le	04/07/2017	Dépôt en Préfecture le	06/07/2017
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Madame l'Adjointe déléguée à l'aménagement de l'espace présente à l'Assemblée le projet de modification numéro 1 du marché des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Cette modification a pour objet de porter le nombre d'heures d'insertion sociale à 735 au lieu des 700 prévues initialement. L'article 1.3 du CCAP doit donc être modifié en conséquence.

Madame l'Adjointe déléguée à l'aménagement de l'espace propose à l'Assemblée d'adopter cette disposition et de l'autoriser à signer l'acte de modification du marché.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame l'adjointe déléguée à l'aménagement de l'espace et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-ADOPTE l'acte de modification numéro 1 du marché des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement dont un exemplaire demeurera annexé à la présente,

-AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

**Bail de location de terrain pour aire de stationnement provisoire : Adoption.**

N° de DCM	17/07/08	Publié le	04/07/2017	Dépôt en Préfecture le	06/07/2017
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Madame l'Adjointe déléguée à l'aménagement de l'espace expose à l'assemblée que les travaux de remplacement des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans le village et

notamment Boulevard Félix Giraud vont entraîner une diminution très importante du nombre de places de stationnement. Afin de pallier cette difficulté, il a été envisagé d'aménager une aire de stationnement provisoire, le temps de ces travaux, sur le secteur non urbanisé de Bourguet Naou.

Madame Pascale PINEL, propriétaire de la parcelle cadastrée section BD numéro 55, lieu-dit Bourguet Naou est prête à mettre son terrain à la disposition de la Commune et ce gratuitement compte-tenu de l'intérêt général de l'aménagement provisoire prévu, à savoir une aire de stationnement pour VL pendant le temps des travaux de remplacement des canalisations dans le village.

Madame l'Adjointe déléguée à l'aménagement de l'espace propose donc à l'assemblée :

- de prendre à bail la parcelle cadastrée section BD numéro 55 afin d'y aménager une aire de stationnement provisoire pendant le temps des travaux de canalisations et ce gratuitement,

- d'adopter le projet de bail de location de ce terrain, dont un exemplaire est annexé à la présente, et de l'autoriser à le signer,

- de l'autoriser à réaliser les travaux d'aménagement provisoire de cette aire de stationnement (70 places VL) lesquels prévoient le débroussaillage, le réglage du fonds de forme, l'apport de graviers en 0/31,5 sur une surface à traiter de 1670 m<sup>2</sup> environ, un coût évalué à la somme de 26 000 € H.T., soit 31200 € T. T. C. Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame l'Adjointe à l'aménagement de l'espace et après en avoir délibéré,

Après avoir pris connaissance du projet de bail de location de terrain cadastré section BD numéro 55,

Sur proposition de Mr le Maire,

A l'unanimité,

- DECIDE de prendre à bail la parcelle cadastrée section BD numéro 55,
- ADOPTE le projet de bail ci-joint et autorise Mr le Maire à le signer.
- AUTORISE Mr le Maire à réaliser les travaux d'aménagement provisoire d'une aire de stationnement de 70 places VL.

## **PERSONNEL**

### **Emplois de vacataires – Besoins du service jeunesse.**

N° de DCM	17/07/09	Publié le	04/07/2017	Dépôt en Préfecture le	07/07/2017
-----------	----------	-----------	------------	------------------------	------------

Monsieur l'adjoint délégué rappelle à l'Assemblée que la mise en place des rythmes scolaires a nécessité le recrutement d'animateurs et d'animatrices vacataires depuis la rentrée scolaire 2014.

Considérant que pour les besoins du service jeunesse et afin d'assurer la continuité du service public, il convient d'avoir recours à des personnes, en fonction des besoins en personnel, afin d'effectuer ponctuellement des activités d'animation et d'encadrement, ainsi que des remplacements au sein des services périscolaires et centre de loisirs communaux ;

Considérant les modalités d'intervention et la variabilité des horaires et des périodes d'emploi,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu dont la rémunération est liée à l'acte ;

Sur proposition de Monsieur l'adjoint délégué, il vous est proposé :

DE CREER 4 emplois de vacataires pour l'année scolaire 2017/2018

Étant précisé que le volume horaire total estimé pour ces emplois est de 2833 heures ;

DE DIRE que chaque vacataire percevra une rémunération à l'acte après service fait sur la base d'un taux horaire brut au SMIC de 9,76 € (SMIC au 01/01/2017), les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;

D'AUTORISER Monsieur le maire à procéder au recrutement des vacataires et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DE SPECIFIER que les personnes recrutées travailleront sur demande en fonction des besoins ;

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune pour 2017.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint à l'éducation et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-DECIDE de créer quatre emplois de vacataires pour l'année scolaire 2017/2018,

-DIT que chaque vacataire percevra une rémunération à l'acte après service fait sur base d'un taux horaire brut au SMIC de 9,76 € (SMIC au 01/01/2017), les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement des vacataires et à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

-SPECIFIE que les personnes recrutées travailleront sur demande en fonction des besoins ;

-DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2017.

**La séance est clôturée à 20 h 15.**

P. SALASC	N. MORERE	J.P. BOUVIER	ODIN
-----------	-----------	--------------	------

			<b>Absente</b>
G. QUINTA	B. NOEL DU PAYRAT	F. SERVEL	A. ESPINOSA
<b>Absent</b>			
A. MOLINA	P. CHARPENTIER	F. MALFAIT D'ARCY	D. DELAHAYE
C. SERVA	J.C. POSTIC	V. VIGUIER	F. DELMAS
	<b>Absent</b>		
F. GADET	S. BOLLE	P. PHILIP	J.-A. AGOSTINI
<b>Absente</b>	<b>Absent</b>		
A. PODEROSO	M. SAUVAIRE	L. ANIORTE	
<b>Absente</b>	<b>Absent</b>	<b>Absente</b>	



